



*L'État s'engage pour un bâtiment
plus durable dans votre quartier*

LETTRÉ D'INFORMATION N° 1 | Décembre 2021



ÉDITO

UN PROJET PHARE DU PLAN FRANCE RELANCE

Projet phare de la rénovation des bâtiments publics de l'État en Île-de-France, la réhabilitation du site de la DRIEAT, rue Miollis, est un projet emblématique de la transition écologique, et bénéficie à ce titre du soutien du plan de relance. Il répond ainsi aux objectifs de rationalisation des implantations de l'État tout en déployant une ambition environnementale forte (certification HQE bâtiment durable et labellisation BDF).

Le projet architectural y est développé dans un souci d'intégration dans le site (durable, orienté vers le quartier, avec des gabarits limités et une façade végétalisée) et d'un impact environnemental limité (peu de stationnements supplémentaires, mobilités douces favorisées, végétalisation). Il met par ailleurs en œuvre une démarche innovante (chantier propre, matériaux biosourcés, valorisation des déchets).

Antoine Gobelet,
Préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés

RÉAMÉNAGEMENT DU SIÈGE DE LA DRIEAT, RUE MIOLLIS LE PROJET AVANCE !



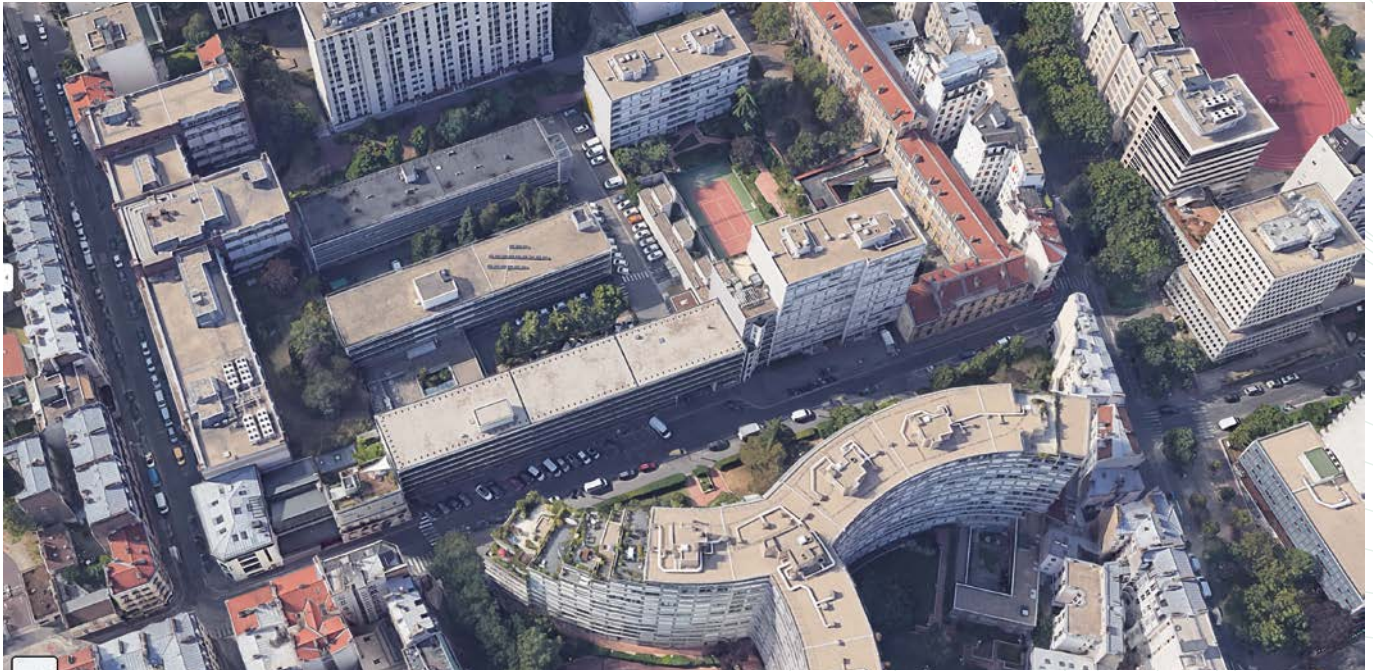
Le bâtiment du 21-23 rue Miollis est le siège actuel de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France (DRIEAT) et de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse (DIRPJJ). Il a vocation à accueillir plus de 1000 agents à l'issue des travaux de modernisation en intégrant l'unité départementale de Paris de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS).

Construit dans les années 70, ce bâtiment nécessite des travaux de réhabilitation et de réaménagement importants pour répondre aux besoins actuels, tant en matière de performance énergétique que de surface et d'aménagement d'espaces.

UN PROJET AMBITIEUX DE RÉHABILITATION DURABLE, OUVERT SUR LE QUARTIER

Le projet constitue une véritable opportunité pour le quartier. Il participera à la requalification de son environnement immédiat en apportant une amélioration notable de la façade sur rue.

La réhabilitation du bâtiment Miollis s'inscrit pleinement dans une logique de développement durable et de transition écologique.



TOUR D'HORIZON DE SES FUTURS ATOUTS

UNE DÉMARCHE EXEMPLAIRE



La perspective d'excellence développée par le projet prévoit la certification Haute Qualité Environnementale (HQE), intégrant l'ensemble des enjeux du développement durable : environnemental, sociétal, économique, numérique, ainsi qu'un management de projet

responsable. Par ailleurs, la labellisation Bâtiment Durable Francilien dont l'objectif est d'accompagner et d'évaluer les opérations de construction et de réhabilitation durables en Île-de-France permettra de fixer un niveau d'ambition élevé autour de trois piliers : la dimension sociale et solidaire, la dimension environnementale et la dimension économique.

Plus généralement, le projet s'inscrit dans le cadre du décret dit « tertiaire ». Un objectif de réduction de 60 % des consommations énergétiques, pour les parties réhabilitées, a ainsi été fixé.

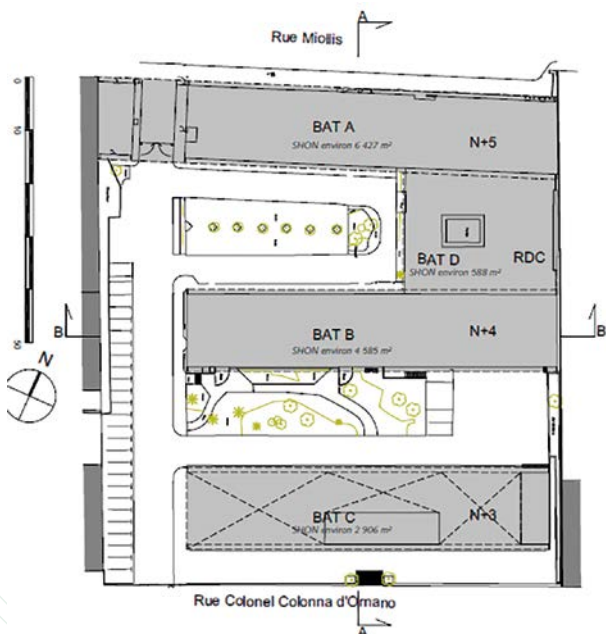
UN PROJET ARCHITECTURAL DE QUALITÉ SOUCIEUX DE SON INTÉGRATION DANS LE SITE ET DE LA VALORISATION DU QUARTIER



L'objectif d'accroissement de la surface du site induit la construction de nouveaux bâtiments et l'extension de l'existant. Cet objectif sera toutefois réalisé en limitant les gabarits en deçà des règles du Plan local d'urbanisme (PLU) afin de limiter l'impact sur le quartier.

D'un point de vue esthétique, l'insertion d'une toiture végétalisée améliorera significativement la qualité des vis-à-vis.

La création d'une crèche de 20 berceaux intégrée au projet, à destination des agents, mais pouvant être aussi ouverte aux habitants du quartier apportera un équipement supplémentaire au quartier.



UNE ARCHITECTURE CLASSIQUE DES ANNÉES 70

Conçu en « peigne », le site est d'origine est composé de 3 bâtiments (A, B et C). Un bâtiment supplémentaire assurant la jonction entre les bâtiments A et B a été construit en 1993.

Tous ces bâtiments comprennent entre 3 et 5 étages et représentent 13 400 m² de surface. À terme, le nouveau bâtiment représentera une surface de 19 000 m².

UNE MAÎTRISE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX



La maîtrise des impacts environnementaux s'inscrit au cœur du projet en faisant une large place aux modes alternatifs (vélos) et aux véhicules électriques.

La présence de végétaux en cœur d'îlot sera permise par l'emploi de pleine terre, l'absence d'imperméabilisation supplémentaire des espaces extérieurs (stationnement notamment). Cette végétalisation sera, par ailleurs, renforcée sur la façade et les toitures.

UNE FORTE ATTENTION APPORTÉE À LA PHASE TRAVAUX

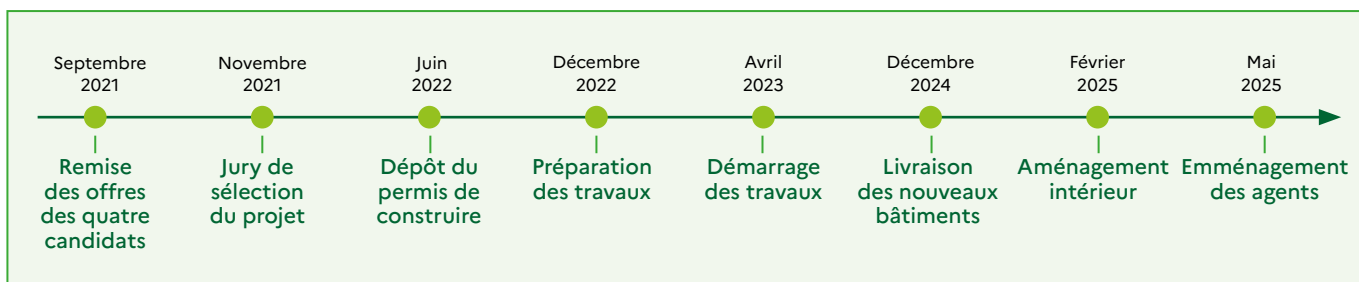


La gestion de la période du chantier est un élément central du projet de réhabilitation compte tenu de l'impact que celui-ci aura sur les riverains. Ainsi, plusieurs dispositifs visant à anticiper les nuisances seront ainsi mis

en place en juin 2022 :

- Transmission d'un calendrier des travaux
- Transmission d'un calendrier des nuisances sonores
- Désignation d'un référent travaux
- Adaptation du site internet à la phase travaux

Les riverains seront par ailleurs associés tout au long des travaux à travers des réunions d'information publiques et au sein du comité des riverains dès le second semestre 2022.



RETOUR SUR LA PREMIÈRE RÉUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE DU 18 OCTOBRE 2021



Plus de 70 riverains sont venus à la rencontre des services de l'État et du maire du 15^e arrondissement lors de la réunion du 18 octobre 2021.

Ce temps fort de la démarche de concertation, mené très en amont du projet, a permis de revenir sur l'état d'avancement et les prochaines étapes du projet de réhabilitation du site. Il s'agissait de la première étape de concertation voulue par l'État, en association avec la ville de Paris, visant à associer l'ensemble des personnes intéressées; afin de recueillir leur avis tout au long du projet. Elle permet également de communiquer régulièrement des informations liées aux impacts du projet de manière transparente.

Le support de présentation et le compte rendu de la réunion sont disponibles sur le site internet www.renovation-miollis.fr.



LA POURSUITE DU DIALOGUE

Une nouvelle phase d'information et d'échanges est d'ores et déjà prévue **le 2 février 2022 à 18 h** avec l'organisation de la réunion de présentation du projet lauréat.

La réunion de présentation du projet lauréat par le cabinet d'architecte permettra de partager les grandes lignes du projet retenu à l'appui des pièces du concours (esquisses et support vidéo notamment). **Un temps de questions réponses permettra aux participants d'échanger avec le cabinet d'architectes et les porteurs de projet.**

Cette réunion a pour but d'associer le plus grand nombre aux discussions autour du projet lauréat. **N'hésitez pas à consulter régulièrement le site internet pour ne pas manquer les inscriptions !**

AUTRES ÉCHANGES À VENIR AU PREMIER SEMESTRE 2022

- **Un atelier « végétalisation et extension »** prévu pour le mois de mars 2022 en présence du cabinet d'architecte.
- **Un atelier « organisation du chantier »** prévu pour le mois de mai 2022, au cours duquel seront présentés le calendrier et l'organisation du chantier, ainsi que des différents outils de concertation et d'échanges prévus pendant les travaux.

Le calendrier des prochains rendez-vous et les modalités d'inscription seront prochainement mis en ligne sur le site internet. Vous pouvez toutefois d'ores et déjà formuler votre demande d'inscription au comité des riverains à l'adresse concertation@renovation-miollis.fr.

Si vous souhaitez vous renseigner sur l'actualité du projet et formuler directement vos remarques, n'hésitez pas à cliquer sur l'onglet « je participe » sur le site www.renovation-miollis.fr !

